

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRETE

N° SG 2024-530

Le Maire de Bayeux
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2213-2,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la ville de Bayeux,
CONSIDERANT que pour permettre un déménagement, par l'entreprise DEM PARTNER le 31 juillet 2024, rue LARCHER, il convient de réglementer le stationnement des véhicules,

ARRETE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous les véhicules à moteur et engins à deux roues sera interdit **le mercredi 31 juillet 2024 de 09h00 à 17h00** :

- Sur 4 places de stationnement devant les numéros 39 et 41 de la rue Larcher

Article 2 – L'entreprise DEM PARTNER sera tenue de fournir, installer et entretenir la pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté, sous le contrôle des services de la Police.

Article 3 – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Tout véhicule en infraction de stationnement pourra faire l'objet d'un enlèvement et d'une mise en fourrière.

Article 5 – Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Bayeux et Monsieur le Commandant la Compagnie de Gendarmerie Départementale de Bayeux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-cinq juillet deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation

David GUEZENNEC

Responsable du Centre Technique Municipal

